

Février 2004

La politique intégrée des produits

Définition

La politique intégrée des produits (Integrated Product Policy, ou IPP en anglais) vise à réduire les impacts environnementaux des produits et services, tout au long de leur cycle de vie. C'est une approche préventive multi-critère (eau, air, sols, bruit, déchets, matières premières, énergie...) qui cherche à s'appuyer sur les mécanismes du marché pour intégrer l'environnement dans les modes de production et de consommation. La PIP vise une amélioration environnementale de tous les produits et services. Elle ne se limite donc pas à promouvoir les produits les plus respectueux de l'environnement.

La mise en œuvre de la PIP implique un processus de sensibilisation à grande échelle concernant tous les acteurs de la vie économique : producteurs, distributeurs, consommateurs, acheteurs publics et privés. Elle implique également de la part des concepteurs (de produits et de services) une appropriation de l'approche « cycle de vie », de façon à intégrer l'environnement dans la conception des produits (éco-conception).

Parce qu'elle est susceptible de toucher tous les secteurs économiques, la PIP présente potentiellement des enjeux considérables. Ses répercussions pratiques dépendront essentiellement de deux facteurs (qui se combineront) :

- complémentarité des aspects réglementaires, d'une part, et volontaires d'autre part ;
- homogénéité ou disparité d'application entre les pays membres de l'Union Européenne.

La PIP au niveau européen

La politique intégrée des produits a pris en 2001 une visibilité forte sous la Présidence suédoise de l'Union Européenne. La Commission européenne a publié le 7 février 2001 un livre vert sur la politique intégrée des produits et le Conseil des ministres de l'environnement a adopté le 7 juin 2001 des conclusions à ce sujet. Ces deux documents ont constitué les premiers jalons pour lancer cette politique au niveau européen.

La Commission a également adopté le 18 juin 2003 une communication sur la Politique Intégrée des Produits. Celle-ci propose une approche générale pour tous les produits (dite « horizontale ») et une approche par types de produits (dite « verticale »). Le Conseil des ministres de l'environnement a adopté de nouvelles conclusions sur la PIP le 24 octobre 2003, à propos de cette communication de la Commission.

Un site internet sur la Politique Intégrée des Produits est tenu à jour par la Commission européenne à l'adresse suivante : www.europa.eu.int/comm/environnement/ipp

En France : concertation et intégration à la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD)

En France, après une étude réalisée en 2000 et une concertation organisée en 2001 avec des représentants de toutes les parties prenantes, diverses pistes de travail ont été identifiées. Celles-ci peuvent être rassemblées en quatre volets : éco-conception, management environnemental des produits, communication environnementale sur les produits, et demande du marché (acheteurs publics et privés, consommateurs). Plus précisément, ces pistes de travail sont :

- la mise en oeuvre, le suivi et la reconnaissance des démarches volontaires
- les méthodes et outils pour l'éco-conception
- la sensibilisation et la formation à l'éco-conception
- l'internalisation des coûts environnementaux, notamment en matière de déchets
- le passage d'une offre de produits à une offre de services
- la promotion et la mise en place de POEMS (initiales en anglais de « Systèmes de management environnemental orientés produit »)
- l'éducation du consommateur/citoyen
- l'information environnementale concernant les produits
- les achats éco-responsables (publics et privés).

La Stratégie Nationale de Développement Durable (1) adoptée par le gouvernement le 3 juin 2003 mentionne des actions et des objectifs relevant du champ de la PIP, notamment :

- le doublement des catégories de produits couvertes par les écolabels officiels et l'organisation chaque année d'une campagne de promotion,
- le développement des achats éco-responsables dans les administrations,
- la rédaction de guides d'éco-conception sectoriels,
- la promotion de l'éco-conception dans l'enseignement supérieur.

(1) Le texte de la SNDD est présenté sur le site : www.developpementdurable.gouv.fr

A propos des approches « produits » et « consommateurs », voir en particulier :

la page 3 de la partie « Quelques actions pour illustrer la stratégie »,

la page 8 de la partie « SNDD- Les objectifs »,

la page 29 de la partie « SNDD- Programmes d'actions ».